



## ARRÊTÉ N° 135/2024

### **Interdiction de Stationner Allée des Saules Les 02 et 03 septembre 2024**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Lessard en date du 02 Aout 2024 de réglementer le stationnement Allée des Saules pour des travaux sur le réseau pluvial les 2 et 3 septembre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau pluvial, le stationnement sera interdit Allée des Saules les 2 et 3 septembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Lessard.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Lessard.

Fait à QUÉVERT, le 07/08/2024

**L'adjointe déléguée**

**Catherine DENIEL**

